



ANNONCE D'UNE RETRAITE : DÉCISION IRRÉVOCABLE OU NON?

Depuis plusieurs années, il est véhiculé à la Sûreté du Québec qu'il est possible d'annoncer sa retraite et à la dernière minute, de l'annuler ou de la reporter.

Cependant, la Sûreté du Québec n'applique plus cette façon de faire depuis plusieurs années déjà, et ce, en s'appuyant sur différentes jurisprudences en droit du travail.

Sans en faire un exposé exhaustif, nous pouvons dire, en résumé, que puisqu'il s'agit d'une décision unilatérale qui n'appartient qu'à l'employé, cette décision est jugée comme une **démission irrévocable**.

Certaines exceptions en fonction de contextes particuliers au niveau d'un besoin organisationnel, comme par exemple une situation d'urgence, ou la capacité du membre sur le plan médical de prendre une décision libre et éclairée, peuvent parfois permettre le report, mais il s'agit-là de dossiers très particuliers et complexes à établir.

De plus, les processus de dotation sont entrepris pour certains emplois plus rapidement que d'autres et le traitement des données avec Retraite Québec est maintenant plus rapide puisque tout se fait uniquement en ligne depuis octobre 2019. En fait, souvent, ces processus sont faits rapidement et l'emploi peut même être comblé avant le départ à la retraite.

Cependant, lorsqu'une date est fixée, il est toujours possible de la devancer sans problème, mais on ne peut pas la reporter.

Comme il est suggéré au cours de préretraite d'annoncer sa retraite trois mois à l'avance afin de recevoir le premier versement de sa rente sans retard au moment où débute la retraite, une réflexion s'impose.



Bulletin info-contact APPQ

Association des policières et policiers provinciaux du Québec

Si vous n'êtes pas certains du moment de votre retraite, il est préférable de l'annoncer à l'intérieur de ce délai de trois mois, ou même à la dernière minute. Il n'y a aucun délai requis pour cette décision.

Dans ce cas de figure, il est cependant préférable de consulter un conseiller financier afin d'avoir une planification qui répond à vos besoins et ainsi éviter de fâcheuses situations.

Le moment de la retraite est un temps important. Il est donc primordial de bien planifier ce moment afin d'éviter de mauvaises surprises et d'en profiter pleinement sans tracas.

Bonne retraite!

Dominic Ricard

Vice-président aux Griefs et à la formation